



# PARTICULIERS, COPROPRIÉTÉS

DES CONSEILS INDÉPENDANTS ET GRATUITS  
POUR MIEUX CONCEVOIR VOTRE PROJET  
DE RÉHABILITATION, DE CONSTRUCTION,  
D'EXTENSION OU D'AMÉNAGEMENT.

## CAUE +

**Les autres missions du CAUE de Meurthe-et-Moselle destinées au grand public :** des actions culturelles menées à l'occasion de l'opération nationale *Les Enfants du Patrimoine* et les *Journées Européennes du Patrimoine*, des expositions itinérantes : « ARCHIRAMA, Histoires d'architectures en Meurthe-et-Moselle » et « 2054, voyage en transition », des visites de réalisations, des films... retrouvez l'ensemble de nos rendez-vous et productions sur notre site : [caue54.fr](http://caue54.fr).

**Téléchargez Archistoire**, une application mobile gratuite de visites culturelles et patrimoniales, véritable outil pédagogique numérique pour interpréter les paysages naturels et bâtis qui nous entourent.



**Le CAUE est également un acteur majeur de l'ingénierie publique** et accompagne les collectivités locales de Meurthe-et-Moselle sur tous leurs projets.

**Vous êtes un particulier : habitant ou professionnel.**

Vous êtes propriétaire d'une maison individuelle ?  
Vous réfléchissez à un projet immobilier ?  
Vous êtes copropriétaire ? Vous êtes intéressé  
par l'habitat participatif ? Vous avez un projet  
concernant un bâtiment ou ses abords ?

**Votre CAUE peut vous aider.**



48 Esplanade Jacques Baudot  
54035 NANCY CEDEX  
03 83 94 51 78

[caue54.fr](http://caue54.fr) / retrouvez-nous sur



54  
Meurthe-et-Moselle  
**caue**

Conseil d'architecture, d'urbanisme  
et de l'environnement

# Le CONSEIL

VOUS AVEZ UN PROJET D'EXTENSION, DE RÉHABILITATION, D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR OU EXTÉRIEUR, DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE OU DE CONSTRUCTION NEUVE.... VOUS NE SAVEZ PAS PAR OÙ COMMENCER ?

Le rôle du conseiller repose sur une écoute attentive de vos besoins et contraintes qui permettront de vous orienter vers un projet qui prenne en compte : les orientations, la topographie, les vents dominants, la conservation des arbres, les matériaux biosourcés, mais aussi les usages, votre budget, la lumière et la ventilation naturelles, le respect du voisinage, des documents d'urbanisme, etc.

**Le conseiller vous aide à vous poser les bonnes questions pour assurer une conception adaptée de votre projet et transformer les contraintes en atouts.**

humidité financements ravalement  
autorisation confort permis  
plantation périmètre  
sinistre ITE maison conseils  
logement rénover cerfa  
fonctionnalités appartement  
façade ABF DPE  
voisinage travaux extension  
règles urbanisme



# CAUE, mode d'emploi

*Constitué d'une équipe pluridisciplinaire : architectes, paysagiste et chargé-e-s de mission, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Meurthe-et-Moselle est à votre service.*

## **POURQUOI** FAIRE APPEL À NOUS ?

Nos conseils se placent hors de tout acte marchand, ils sont délivrés en toute indépendance, car notre action est financée par la taxe d'aménagement.

## **QUAND** AVOIR RECOURS À NOS SERVICES ?

Le plus en amont possible de vos projets, de préférence avant toute demande d'autorisation, afin de vous assister au mieux dans votre réflexion.

## **POUR QUELS TYPES** DE PROJETS ?

**Habitations ou locaux d'activité** (réhabilitation, rénovation énergétique, construction, auto-construction, extension, surélévation, bâtiment agricole, création d'un gîte...), **patrimoine privé** (chapelle, mur de pierres sèches, techniques anciennes de rénovation du bâti...), **végétalisation** (aménagement d'un usoir, jardin sur rue, confort d'été...), etc.

## **À QUI** S'ADRESSENT NOS SERVICES ?

Tout propriétaire privé : habitant, artisan, professionnel indépendant, association, société privée, copropriétaire.

**Le CAUE n'exerce aucune maîtrise d'œuvre (conception de plans, suivi de chantier) et n'attribue pas d'aides financières.**

**Il vous conseille gratuitement en amont de vos projets, pour en améliorer la qualité et vous guider dans les différentes procédures à suivre.**



## Nous **CONTACTER**

Ecrivez-nous via le formulaire de contact accessible sur notre site internet **caue54.fr** ou par téléphone. La nature de la demande entraîne ou non l'organisation d'un rendez-vous, éventuellement sur site.